

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.09.03 Convocation du 17.09.03

Compte rendu affiché 26 septembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : PLAN LOCAL d'URBANISME

P.A.D.D.

Présents :

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Maires-Adjoints,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER,
BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, MM. GOSSET, CHRETIN,
Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET,
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	27
votants	28

Absents représentés :

Mme WYMANN par Mme BOUHEY.

Absents excusés :

M. FERNANDES.

Monsieur l'Adjoint délégué rappelle que l'annulation du Plan d'Occupation des Sols de février 2001 a entraîné, conformément à la loi, la remise en vigueur du document d'urbanisme précédent soit le Plan d'Occupation des Sols de 1994. En application des dispositions de la loi solidarité et renouvellement urbain, une procédure visant à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme a donc été mis en oeuvre. Le conseil de la Communauté Urbaine de Lyon, compétente en matière d'urbanisme, a tenu dans sa séance du 7 juillet 2003 un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable intégré au plan local d'urbanisme.

Il explique qu'une loi récente du 2 juillet 2003 modifiant les conditions initiales prévues par le code de l'urbanisme, a prévu que ce débat devait également avoir lieu au sein des conseils municipaux des communes membres. En conséquence, et pour éviter que l'élaboration ne soit retardée, il invite le conseil municipal à procéder à ce débat qui ne sera pas conclu par un vote.

Les conseillers municipaux disposant des éléments de communication préparés par la Communauté Urbaine, le débat est ouvert.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Prend acte de l'obligation de tenir un débat sur les orientations générales du P.A.D.D. à inclure dans le Plan Local d'Urbanisme,
- Tient ce débat, sans vote, ce même jour.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 septembre 2003

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 13 novembre 2003
- de la publication le 14 novembre 2003
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 13 novembre 2003